

FICHE OFFRE DE MARCHÉ GAZ NATUREL CLIENTS PARTICULIERS – NOV'ALP GAZ

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé.

Lorsque vous emménagez dans un logement, vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé ou un contrat à prix de marché.

Caractéristiques de l'offre « Nov'alp Gaz »

L'offre **Nov'alp Gaz** proposée par GEG Source d'Énergies est une offre portant sur la fourniture de gaz naturel et sur l'accès et l'utilisation du réseau de distribution réservée aux Clients Particuliers.

L'offre comprend une part abonnement et une part énergie en offre de marché.

- ✓ Une offre de marché avec un prix indexé sur le tarif réglementé du fournisseur historique, garantissant aux clients une transparence des prix et une évolution maîtrisée,
- ✓ -3% sur le prix des consommations par rapport au tarif réglementé GDF Suez en vigueur

Des services associés pratiques et gratuits : des conseils Optimisation Tarifaire : GEG Source d'Énergies vous conseille l'offre la mieux adaptée à vos besoins ; une facilité de paiement : vous réglez votre facture par mensualisation ou prélèvement automatique.

I

Prix de l'offre gaz naturel

Consultez nos tarifs sur le site particuliers.geg.fr dans la rubrique « [Votre offre idéale en 3 étapes](#) »

Durée du contrat

Engagement d'une durée de 12, 24 ou 36 mois **renouvelable tacitement** par période de douze (12) mois jusqu'à sa résiliation par l'une des parties.

La date de prise d'effet du Contrat : date à laquelle le Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRDF) aura réalisé les démarches nécessaires à la fourniture effective du site du Client par GEG Source d'Énergies. Cette date sera mentionnée sur la première facture.

Date d'échéance : si dénonciation par l'une des Parties effectuée par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à l'autre Partie au moins trente (30) jours avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

GEG Source d'Énergies établit une facture papier mensuelle à terme échu.
Le paiement s'effectue **par prélèvement automatique** à terme échu

Soit par d'autres moyens de paiement qui seront choisis par le Client (chèque, espèces aux guichets de La Poste).

Le délai de paiement : La facture doit être payée au plus tard quinze (15) jours à compter de sa date d'émission.

Le paiement est considéré comme effectué lorsque le compte bancaire de GEG SE est crédité de l'intégralité du montant facturé. Toutefois, la date d'envoi du paiement par le Client sera prise en compte pour déterminer si le paiement a été effectué dans les délais.

A défaut du paiement intégral de chaque facture dans le délai prévu pour leur règlement, et après relance restée sans effet, les sommes dues sont majorées de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Conditions de révision des prix (le cas échéant)

Les prix indiqués dans les Conditions Particulières suivent l'évolution en pourcentage des Tarifs Réglementés en vigueur au Point de livraison et correspondant à l'offre indiquée dans les Conditions Particulières. L'offre G1-G2I suit l'évolution du Tarif réglementé "B2I".

En cas d'évolution, les prix ainsi déterminés s'appliquent de plein droit au présent Contrat et au prorata temporis des consommations, suivant la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux barèmes.

Le barème en vigueur peut être demandé par le Client à GEG SE par lettre simple.

Les modifications de prix sont applicables en cours d'exécution du contrat.

2

Conditions de résiliation à l'initiative du client

Le Client peut résilier le Contrat :

- ✓ en cas de changement de fournisseur, après information préalable par courrier auprès de GEG SE par le Client, le Contrat étant résilié de plein droit à compter de la date de prise d'effet du contrat conclu entre le Client et un autre fournisseur que GEG SE;
- ✓ dans les autres cas, la résiliation prenant effet à la date souhaitée par le Client, et au plus tard, dans les trente jours (30) jours à compter de la notification de la résiliation à GEG SE.

Dans les cas prévus ci-dessus, GEG SE facture au Client les frais correspondant aux coûts que GEG SE a effectivement supportés au titre de la résiliation. Les frais seront explicitement ceux prévus dans le catalogue GRD.

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur

GEG SOURCE D'ÉNERGIES

8, place Robert Schuman – BP 183 – 38042 Grenoble Cedex 09

Tél.: 04 76 84 38 00 – www.geg.fr

GEG Source d'Énergies a la faculté de suspendre sa fourniture d'énergie en cas de non-paiement d'une facture dans les délais impartis, après mise en demeure restée infructueuse à l'expiration d'un délai de trente (30) jours, GEG SE appliquera les articles L115-3 et R261-1 du code de l'action sociale et des familles relatif au maintien de la fourniture de gaz naturel. Le Fond Solidarité Logement (FSL) peut également être sollicité dans ces cas particuliers.

Service clients et réclamations

Contact commercial

GEG Sources d'Énergies
Direction Clients Offre de Marché
8 place Robert Schuman – BP 183
38042 GRENOBLE Cedex 9

Tél. : **04 76 84 38 00**

Horaires d'accueil téléphonique :
Du lundi au vendredi de 8h15 à 17h

RCS GRENOBLE : 331995 944 – Capital : 24 755 738,56€

www.geg.fr

Note

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial de solidarité auprès de leur fournisseur de gaz naturel. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture de gaz naturel.